

**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé
Section « Santé »**

CSSSS/14/169

**AVIS N° 14/43 DU 21 OCTOBRE 2014 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA
PLATE-FORME EHEALTH RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR
JEAN VANDERPAS AUX FONCTIONS DE MÉDECIN RESPONSABLE**

Vu la loi du 21 août 2008 *relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth*, notamment l'article 10;

Vu la demande de la plate-forme eHealth du 10 octobre 2014;

Vu le rapport d'auditorat de la plate-forme eHealth du 10 octobre 2014;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La plate-forme eHealth soumet à l'avis du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Jean Vanderpas aux fonctions de médecin responsable, en application de l'article 10 de la loi du 21 août 2008 *relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth*.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

2. Il ressort du *curriculum vitae* du candidat, joint à la demande, qu'il possède globalement de bonnes connaissances en matière d'informatique et du secteur médical.

3. Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de médecin responsable.

Par ces motifs,

le comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

émet un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Quai de Willebroeck 38 – 1000 Bruxelles.